



DÉLIBÉRATION N° 04/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

OBJET :
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Modifications de la Charte relative
aux Comités de Quartier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Nicolas BONJEAN, Conseiller Municipal Délégué, rappelle à l'assemblée que par délibérations n° 48/2021 en date du 25 mars 2021 et n° 67/2023 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration d'une charte définissant un mode de fonctionnement entre les Comités de Quartier et la Commune.

Cette charte nécessite d'être modifiée afin de faciliter davantage les modalités de fonctionnement des Comités de Quartier et leurs relations avec les services de la Commune.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Nicolas BONJEAN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle charte, ci-jointe, relative aux Comités de Quartier étant précisé que les modifications portent sur le périmètre géographique et les modalités de la procédure à appliquer dans le cadre de dépenses effectuées par ces derniers.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

